



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

UNE CONFERENCE AGRICOLE internationale, où 24 nations étaient représentées, a tenu ses assises à Paris, au Ministère des Affaires étrangères, dans le but notamment de rechercher les moyens d'écouler l'excédent des céréales disponibles et d'étudier le problème de l'exportation des surplus des futures récoltes mondiales.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE, qui a fait l'objet d'une longue discussion à la Chambre a été enfin adopté ; il s'élève à 645 millions, contre 55 en 1931.

NOTRE BALANCE COMMERCIALE est toujours déficitaire. Pour le premier mois de l'année 1931, le déficit est de 1 milliard 243.141.000 francs, nos importations dépassant nos exportations.

TRANSPORTS : Les réseaux de chemins de fer ont à combler un trou de 1.900 millions au titre de l'exercice 1930 et il est probable que le déficit se montera à 4 milliards 1/2 en 1931. Pour équilibrer les recettes et dépenses va-t-on relever de 24 % le tarif des voyageurs et de 10 % celui des marchandises ? Est-ce le résultat de la loi de 8 heures et des Assurances Sociales.

SI CHACUN D'ENTRE-VOUS PRESENTAIT UN ADHERENT, NOUS DOUBLERIONS NOS MOYENS D'ACTION.

BENEFICES AGRICOLES : Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant fixation des coefficients pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles en 1931. Terres labourables, coefficient 1 ; pépinières et cultures maraîchères, 5 ; bois et autres cultures, 250.

UN COMITE CENTRAL de la pomme de terre et du maïs de France et des colonies va être créé pour étudier toutes les questions relatives à la production, la distribution et la transformation de ces matières premières. La réunion constitutive est fixée au 4 Mars, à Paris.

A FOUGERES : Un concours-foire de taureaux, génisses et vaches de race Normande aura lieu le 28 Mars, à 8 heures du matin.

LE CONGRES PISCICOLE de l'Ouest se tiendra à Nîort (Deux-Sèvres) les 18, 19 et 20 Avril en même temps que le Congrès des Associations de Chasseurs de la 2^e région cynégétique.

N'ATTENDEZ PAS A DEMAIN POUR FAIRE INSCRIRE VOS AMIS A NOS ORGANISATIONS. FAITES-LEUR DONC REMPLIR TOUT DE SUITE LE BULLETIN QUI SE TROUVE EN 4^e PAGE.

EN VOYAGE...



— Un conseil : ne vous mettez pas dans le dernier wagon du train ; c'est celui qui trépane le plus en cas d'accidents.
— Alors, pourquoi met-on un dernier wagon aux trains ?

L'activité de notre Confédération Générale des Vignerons, en 1930

L'action de la C. G. V. C. O. au cours de l'année 1930 a été à peu près incessante : réunions, démarches répétées auprès des Pouvoirs publics ont attesté la vitalité de notre groupement. Bornons-nous à résumer les résultats obtenus et félicitons M. Paul Garnier, notre actif et très dévoué Secrétaire général.

DROIT DE SUCRAGE : En 1929 nous avions obtenu la consécration légale de ce droit. Violentement combattue dans certaines régions, cette loi n'a subi aucune atteinte, grâce à notre vigilante fermeté et aussi à l'attitude loyale de M. Barthe.

DEGRE MINIMUM LEGAL : Pour lutter contre les vins anormaux, on proposait depuis plusieurs années de fixer le degré minimum légal. La loi du 1^{er} janvier 1930, votée sans contre-parties, risquant de porter atteinte à certains de nos vins. Nous en avons obtenu la modification le 19 avril 1930, ainsi que le rejet de dispositions qui ne tenaient aucun compte des variations de composition de nos vins de pays. Pour couper court aux vins anormaux, des normes ont été établies régionalement. Notre Confédération a été consultée ; le Ministère de l'Agriculture s'est inspiré de notre avis pour prendre le décret du 28 juillet 1930 qui ne doit porter aucun préjudice aux viticulteurs honnêtes.

REPRESSION DES FRAUDES : Conformément aux résolutions de notre Congrès de Nantes et grâce à l'intervention de M. de Rougé, nous avons obtenu le vote, par le Sénat, du projet qui distingue les fraudes proprement dites, des actes de simple négligence commis de bonne foi, dont les auteurs ne méritent pas la Correctionnelle.

En avril 1930 nous avons engagé M. Marcel Gattien comme agent syndical de la Répression des fraudes. M. Gattien s'est rendu successivement dans le Sancerrois, en Anjou, dans le Nantais, l'Orléanais, l'Allier, l'Auvergne, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée. Il nous a renseigné et a transmis nos indications aux vignerons. Il a collaboré à l'établissement du casier vinicole. Il revient d'une tournée à Bordeaux, Bayonne, Hendaye, où il a surveillé les importations de vins espagnols.

TAXE UNIQUE SUR LES VINS : Grâce à l'étude de M. Rosin, au Congrès de Blois, nous avons pu intervenir efficacement pour que cette taxe ne reste pas à la charge du vigneron. Grâce à M. Chaumet et à ses collègues, nous avons eu satisfaction. Nous n'avons pu malheureusement obtenir, en 1930, la réduction du droit de circulation qui reste dix fois plus élevé qu'avant guerre.

TARIFS DE TRANSPORTS : Au

début de l'année une réduction de transports des vins était accordée au-delà de 300 kilomètres ; au-dessous de 200 kilomètres elle était nulle. Nous avons pu obtenir, à dater du 1^{er} Mai 1930, une réduction permanente pour toutes les distances.

CAPACITE DES BOUTEILLES : Nous avons défendu, avec succès, les droits de la bouteille à vin d'Anjou (75 cl.), de la demi-bouteille (37,5), de la fillette d'Anjou et de Touraine (35 cl.) avec tolérance en plus ou en moins de 2 %. MM. Chaumet, Rougé et Vavasseur ont défendu avec énergie la « Champenoise » destinée aux mousseux et la « Choline nantaise ».

LIVRAISONS D'ALCOOLS DE VIN : Nous avons multiplié les démarches pour que la loi du 19 Avril 1930 ne s'applique pas aux viticulteurs de notre région. Puis, de concert avec les autres associations, nous en avons demandé la prorogation, sinon l'abrogation.

PROJETS VITICOLES : Il nous a fallu suivre avec le plus grand soin l'élaboration des projets sur la viticulture (taxe sur hauts rendements ; taxe sur plantations nouvelles ; aménagement du marché ; libre visite des chais) ; puis réaliser l'accord de tous les groupements viticoles du Bassin de la Loire, en vue d'une action disciplinée — ce qui n'a pas été facile.

PROPAGANDE : Elle s'est exercée dans les Congrès de Sancerre (26 Avril), de Beaune (28 Juin) dans les réunions de Tours, Saumur, Blois, Montoire, Montrichard, Blois, Orléans, Amboise. Egalement dans la presse, les journaux agricoles et bulletins.

ACTION CONFEDERALE : Grâce à M. Fernand David, le vignoble du Bassin de la Loire est représenté aujourd'hui au sein de la Commission interministérielle par 4 sénateurs : MM. de Rougé, Donon, Linier, Marrou ; 3 députés : MM. Chaumet, George Richard, Masse et 2 délégués de notre C. G. V. C. O. : MM. Paul Garnier et Vavasseur.

ACTION PARLEMENTAIRE : Les deux groupes constitués au Sénat et à la Chambre nous ont apporté en 1930 un concours très apprécié. La vigilante impulsion de M. Proust et de ses collègues du bureau, le groupe de défense des vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni au Palais-Bourbon le 5 et 10 février, le 6 mars, le 4 juillet, le 14 novembre. MM. Gautier, Garrier, Du Four, sont venus notamment leur préciser les doléances viticoles.

Enfin le groupe a fait de nombreuses démarches auprès des Ministres de l'Agriculture et des Finances.

Un Brin de Causette...



Dimanche dernier j'étais en partie chez le père Jacques, mon ouasin, quand tout à coup nous avons eu la visite d'un monsieur.

— Bonjour père Jacques, qui dit comme ça en entrant.

— Bonjour monsieur.

— Par quel nom vous me reconnaissez pas ?

— Dame... vous m'embarrassez !

— Ça doit être encore un courtier en patates de semence, ou un agent d'assurances, que j'ai fait tout bas à mon ami.

— Eh ben, j'suis l'ancien domestique de la métairie !

— Ah ! comme t'es changé ; y l'aurait pas reconnu ; mais y l'a quelques années ?

— Six ans, père Jacques. J'ai fait mon service militaire et puis j'ai fait comme les autres y me suis marié.

— Mâtin ! tous mes compliments, mon gars. Et où es-tu à c't'heure ?

— A Nantes.

— Allez, assis toi ; nous allons trinquer un coup avec père Jeannot.

— Moi aussi y me souviens ben de t'é ! t'é montait ben dans les arbres et pour sauter un fossé t'étais un peu lâ !

— Alors tu travailles à Nantes ?

— Oui, père Jeannot ; j'suis chez un gros marchand de pinard, y conduit les camions autos et ma femme est concierge. On est logé pour rien, voilà quatre ans bentout.

— Et la p'tite famille ?

— Ah, père Jacques, parlez pas de malheurs. Des gosses ! ah, non, ma situation changerait vite. D'abord on ne pourrait y garder ma femme qui perdrait sa place, ou faudrait mettre le gosse en nourrice et payer ben cher, tandis que nous sommes libres comme l'air. Y allons au cinéma, au théâtre quand ça nous convient.

— Mais si tout l'monde faisait comme té, qu'esqu'on deviendrait mon pauvre gars ?

— J'vous dis point ; seulement j'vous des camarades qui sont dans la purée avec leurs marmailles, tout de guenilles, quand on arrive à la maison y l'a ren de prêt, on va au bistrot en attendant. Alors, le temps me dure pas, mais faut que j'm'en aille. Venez nous voir à Nantes, père Jacques, vous nous ferez plaisir ; tenez mon adresse.

— Oh ! mon gars, y te promet pas, y vais y souvent en ville. Alors, à la revoyure tout même et bonne chance !

— Au revoir père Jacques ; au revoir père Jeannot !

Une fois parti, père Jacques haussa les épaules et levant les bras vers les deux photos de ses gars, morts au champ d'honneur, il me dit : Ah ! mon pauvre Jeannot, si leur défunte mère et moi avions eu des idées comme tieu, qu'aurait sauvé la France ?

MAITRE JEANNOT.

En 2^e page
NOTRE CONTE DE QUINZAINE
UNE EPREUVE DIFFICILE

VIGNERONS de la Loire-Inférieure
Pour défendre vos intérêts, venez tous à S'-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU, le DIMANCHE 15 MARS, à l'Assemblée générale de la C. G. V. C. O.

PRESENTER DES ADHERENTS, C'EST LEUR RENDRE SERVICE ; C'EST AUSSI SERVIR LA CAUSE AGRICOLE QUE NOUS DEFENDONS ET SERVIR LA MEME SES INTERETS.

L'Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure

a été créée le 22 Février 1931

Dimanche dernier, 22 février, salle de l'Ecole des garçons, à Saint-Julien-de-Concelles, eut lieu la réunion constitutive de l'Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure.

Plus de 200 producteurs des communes de Saint-Julien et La Chapelle-Basse-Mer avaient répondu à notre appel.

M. Marcel Chauveau, après avoir remercié M. Binet, maire de Saint-Julien, d'avoir bien voulu honorer la réunion de sa présence, présenta les deux conférenciers : M. Faivre et M. Chaquin, directeur des Services Agricoles.

M. FAIVRE prit le premier la parole et fit ressortir la situation très critique de nos producteurs de chanvre, dont les cultures, jadis si prospères dans notre Vallée de la Loire, sont en décroissance progressive et menacent de disparaître complètement.

Après avoir cité les différentes causes de cette dégression, l'importance technique et économique de cette culture en France, l'activité de la concurrence étrangère (des chanvres italiens notamment), M. Faivre énuméra les différentes charges et frais généraux qui pèsent aujourd'hui sur les producteurs, frais qui peuvent être évalués, dans notre région, à 8.000 francs l'hectare, pour une récolte moyenne de 1.200 à 1.300 kilos de filasse. Aux cours actuels, on voit le déficit laissé par cette culture !

Ces considérations amènent le conférencier à parler de la qualité de nos filasses, des critiques dont elles sont l'objet de la part de la grosse filature et des soins que nous devrions apporter pour l'améliorer. Puis, après avoir traité la question de protection douanière, se ralliant aux vœux déjà émis par l'Association des Producteurs de Chanvre de la Sarthe, il passe successivement en revue les solutions proposées en notre faveur : prime à l'hectare, contingentement, incorporation obligatoire et droit de statistique. Ce droit de statistique, qui constituerait une prime à la vente, nous paraît le plus équitable actuellement.

Après avoir remercié, au nom de tous, l'Association des Producteurs de la Sarthe, sur laquelle nous pouvons prendre exemple, M. Faivre donne lecture des statuts de cette Association et propose de constituer pour notre département un seul groupement de défense des producteurs de chanvre et des producteurs d'osier, si nombreux dans notre Vallée de la Loire.

Cette création de « L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE CHANVRE ET D'OSIER DE LA LOIRE-INFÉRIEURE » est décidée par les 200 cultivateurs présents. M. Faivre soumet alors à l'assemblée des projets de statuts, qui sont discutés et mis aux voix, article par article. Ces STATUTS sont adoptés à l'unanimité. (Les lire en 2^e page.)

Une Chambre syndicale de 10 à 12^e membres dirigera l'Association. Furent aussitôt élus membres du bureau :

Président : M. Marcel Chauveau (Saint-Julien-de-Concelles).

Vice-présidents : MM. Henri David (La Chapelle-Basse-Mer) et Gustave Doussin (Basse-Goulaine).

Secrétaire-Trésorier : M. Georges Vivant (Saint-Julien-de-Concelles).

Membres : MM. Henri Bizet (Saint-Julien), François Gallon (Chapelle-Basse-Mer), Edouard Libeau (Saint-Julien), Félix Joly (Chapelle-Basse-Mer), Georges Viand (Saint-Julien), Théodore Lallier (Chapelle-Basse-Mer), Ludovic Mosset (Chapelle-Basse-Mer), Joseph Sécher (Saint-Julien).

A l'issue de la réunion, de nombreuses adhésions furent recueillies. La Chambre syndicale arrêta la ligne de conduite à tenir et l'action future du groupement. Elle décida d'adresser immédiatement un vœu à tous les parlementaires du département, pour la protection de nos cultures chanvrières.

M. CHAQUIN, notre sympathique directeur des Services agricoles, prit alors la parole pour tirer la moralité de cette réunion et encouragea les producteurs à se grouper tous autour de leur nouvelle Association, seule capable de les défendre. Puis il aborda la question si importante de la production de l'osier dans notre belle Vallée de la Loire. Il rappela ce qu'avait fait M. Dangy, son prédécesseur, pour lutter contre les fileaux de l'osier et notamment contre la petite chrysome bleue ou « bleus de l'osier » qui menaçait de détruire complètement nos osiereries.

L'osier a subi cette année, comme tant de nos produits, une crise de mévente. Beaucoup d'osiers ont été vendus 300 francs les 1.000 kilos,

contre 600 et même 800 francs en belle marchandise, les années précédentes. Les superficies de culture ont également beaucoup diminuées en France. Et pourtant nous ne pouvons qu'encourager et développer cette belle culture.

M. Chaquin annonce alors la « Journée de l'Osier », qui doit avoir lieu à Nantes le 10 avril prochain, à l'occasion de la Foire de Nantes, avec le concours de la Compagnie des Chemins de fer du P. O. Cette journée comprendra l'étude de la production et commerce mondial de l'osier ; sa culture dans la région Ouest et dans les autres régions ; les maladies et insectes ; l'industrie osiériste ; l'utilisation des pelures d'osier dans l'industrie et en pharmacie. Enfin, le marché français de l'osier, les marchés étrangers et l'avenir de l'osiericulture en France.

M. Chaquin termine cette intéressante causerie en faisant un compte rendu succinct de son voyage en Roussillon, avec les maraîchers nantais, et l'intérêt que présentent les cultures bien organisées de pêcheurs et de salades.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

contre 600 et même 800 francs en belle marchandise, les années précédentes. Les superficies de culture ont également beaucoup diminuées en France. Et pourtant nous ne pouvons qu'encourager et développer cette belle culture.

M. Chaquin annonce alors la « Journée de l'Osier », qui doit avoir lieu à Nantes le 10 avril prochain, à l'occasion de la Foire de Nantes, avec le concours de la Compagnie des Chemins de fer du P. O. Cette journée comprendra l'étude de la production et commerce mondial de l'osier ; sa culture dans la région Ouest et dans les autres régions ; les maladies et insectes ; l'industrie osiériste ; l'utilisation des pelures d'osier dans l'industrie et en pharmacie. Enfin, le marché français de l'osier, les marchés étrangers et l'avenir de l'osiericulture en France.

M. Chaquin termine cette intéressante causerie en faisant un compte rendu succinct de son voyage en Roussillon, avec les maraîchers nantais, et l'intérêt que présentent les cultures bien organisées de pêcheurs et de salades.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

AU SALON DE LA MACHINE AGRICOLE



La visite officielle, par M. Victor Boret, alors Ministre de l'Agriculture

Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure

2, rue Scribe, Nantes

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est institué entre les Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure, qui adhèrent ou adhérent aux présents statuts, un Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, codifiées par la loi du 25 février 1927.

ART. 2. — Ce Syndicat prend le nom de « Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure ». Son siège est à Nantes, 2, rue Scribe. Sa durée est illimitée; elle commencera le jour du dépôt légal des statuts. Sa circonscription s'étend au département de la Loire-Inférieure et régions limitrophes.

ART. 3. — L'Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure a pour objet de favoriser la production du chanvre et de l'osier; de faciliter l'acquisition de toutes les matières premières ou fabriquées nécessaires aux producteurs; de lutter contre les parasites et ennemis des cultures; de favoriser la vente et la transformation des produits, en un mot, de défendre les intérêts de ses membres, en usant de tous les droits que la législation lui accorde.

ART. 4. — Pour être admis comme membre de l'Association, il faut être producteur de chanvre ou d'osier, ou exercer une profession connexe (teilleur, rouisseur, vannier, etc.), jouir de ses droits civils et politiques et se faire présenter par deux Sociétaires. Les admissions sont prononcées par le Bureau.

ART. 5. — Tout syndiqué peut se retirer à tout instant par lettre adressée au Président, mais il devra acquitter la cotisation de l'année courante et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ART. 6. — L'exclusion peut être prononcée contre tout membre qui n'aura pas rempli ses engagements vis-à-vis de l'Association. Elle est décidée par le Bureau, le membre exclu cesse immédiatement de bénéficier des avantages du groupement.

Une amende et, s'il y a lieu, l'exclusion sera prononcée par le Bureau contre tout syndiqué qui aura fait profiter un tiers non syndiqué des avantages du Syndicat.

ART. 7. — Le Patrimoine social est formé :
1° Des cotisations des sociétaires;
2° Des dons et legs;
3° Des subventions éventuelles.

ART. 8. — La cotisation annuelle est fixée à DEUX FRANCS. Elle est due en entier pour l'année en cours quelle que soit la date d'adhésion.

ART. 9. — L'Association est adm-

nistrée par une Chambre syndicale de dix à douze membres, dont les fonctions sont gratuites, mais tous les frais accessoires pour les besoins du Syndicat sont remboursés.

La Chambre syndicale élit dans son sein un Bureau composé de :

Un Président;
Deux Vice-Présidents;
Un Secrétaire-Trésorier.

Les Membres de la Chambre syndicale sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Ils sont renouvelables par tiers chaque année et rééligibles.

ART. 10. — La Chambre syndicale se réunira régulièrement deux fois par an et une Assemblée générale des sociétaires aura lieu tous les ans. Des réunions extraordinaires, tant de la Chambre syndicale que générales, pourront être provoquées par le Président, chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Les décisions prises à la majorité des membres présents seront toujours valables, sauf en ce qui concerne la dissolution.

L'Association, dans ces réunions, s'occupera exclusivement de questions agricoles et économiques. Toutes propositions sur d'autres objets politiques ou religieux, seront formellement interdites.

ART. 11. — Le Président dirige les travaux de l'Association, il ordonne les convocations, préside les séances, tant du Bureau que des Assemblées générales. Il a voix prépondérante en cas de partage. Il agit au nom de l'Association et la représente dans tous les actes de la vie civile. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, un des Vice-Présidents le remplace.

ART. 12. — Les Membres de la Chambre syndicale ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

ART. 13. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée générale extraordinaire réunissant au moins la moitié des adhérents.

ART. 14. — La dissolution n'est prononcée que par l'Assemblée générale et à la majorité des deux tiers des membres de l'Association.

Le Bureau sera chargé de la liquidation, l'actif disponible devant être affecté à des œuvres d'intérêt agricole.

ART. 15. — Un règlement intérieur pourra être établi par le Bureau.

NOTRE CONTE DE QUINZAINE

Une Épreuve difficile

Lucienne D... avait assisté cet après-midi à aux funérailles d'une amie, et le trajet d'une heure au moins qu'elle venait de faire à travers les rues encombrées, n'avait pu dissiper encore la vision lugubre des apprêts de la triste cérémonie.

Et ce mari, dont les lamentations douloureuses retentissaient encore à ses oreilles ! Oh ! d'avoir vu pleurer si désespérément cet homme ; elle en avait été remuée profondément. Stupidité que la vie, pensait-elle, s'aimer pour se perdre à jamais ! Et comme il est donné à l'homme de ne connaître vraiment la puissance de ses sensations que le jour où elles le font souffrir, elle venait d'entendre, ce cri suprême que l'amour jette à l'être adoré au moment affreux où la terre le lui dérobe.

Cependant elle se disait, tout en remuant lentement son escalier : Être aimé ainsi, comme c'est bon !... Et toi, petite Lucienne, serais-tu pleurée comme cela ?... Mais pour le savoir, il faut être morte. Et elle n'éprouvait aucun désir pour cette expérience posthume.

Pourtant, sous cette idée lancinante, son esprit s'agitait. Vraiment, ne pouvait-on trouver un moyen de se rendre compte sans être réduit à cette extrémité ?

Mariée depuis deux ans, et plus que jamais vivement éprise de son mari, elle avait dû déjà s'ingénier plus d'une fois pour pallier certaine indifférence, conséquence fatale de la vie commune. Tantôt elle l'avait intrigué en piquant sa jalousie, tantôt elle avait fait naître quelques petites scènes adroitement amenées et qui s'étaient régulièrement terminées à son avantage, son mari étant toujours le premier à solliciter la réconciliation.

Mais tout cela était vieux jeu ! Ce qu'elle rêvait de mettre en œuvre pour savoir si, morte, elle serait ou non vivement regrettée ! Cela était-il si difficile ?

Simuler la léthargie ? Impossible. Un médecin ne serait point dupe de cette comédie !

Avoir recours au poison ? Mais il faudrait qu'elle en prit assez pour risquer, avec son mari, l'éternité, aurait l'air d'avoir manqué de courage.

De même pour le charbon, si elle allumait le réchaud à l'heure où son mari avait coutume d'entrer, il pouvait arriver trop tard, alors que l'asphyxie serait complète.

Non, il fallait trouver un moyen qui eût l'apparence de donner la mort, sans paraître l'avoir cherchée. Son pharmacien avait contracté la dangereuse habitude de lui délivrer une certaine dose de chloroforme quand elle se plaignait de névralgies. C'est à cet anesthésique qu'elle avait recours ?

Le lendemain, à l'heure où son mari devait rentrer pour déjeuner, tout était prêt pour son projet. Elle avait placé un flacon de chloroforme à moitié vide sur un meuble de sa chambre à coucher, puis elle avait arraché les couvertures du lit de manière à laisser supposer qu'elle s'y était accrochée désespérément, et jetant le désordre dans la chambre, elle était allée se poster dans une pièce contiguë où, s'il y pénétrait, elle feindrait de ranger tranquillement son lit.

Mais voici le moment psychologique arrivé. Son mari pénétra dans l'appartement. Par un trou pratiqué dans la cloison, Lucienne le voit avec délices promener un regard effaré sur le désordre de la chambre, s'emparer du flacon, constater qu'il a été vidé à moitié, blémir, trembler et s'élançant affolé hors de l'appartement.

Il court chez le pharmacien. Celui-ci déclare qu'il a en effet, délivré du chloroforme à Mme D... L'angoisse du mari redouble. Mais qu'est devenue Lucienne ? En proie à un profond désespoir, M. D... remonte en hâte chez lui, et que voit-il ? Sa femme achevant tranquillement de déplier sur le lit les couvertures nouvelles qu'elle avait substituées aux autres.

Il s'arrête sur le seuil, si saisi d'émotion qu'il lui est tout d'abord impossible de bouger et laisse échapper cette exclamation : — Mais où donc étais-tu ?

Et lui indiquant la pièce voisine, dont elle avait avec intention laissé la porte ouverte, Lucienne répond de l'air le plus naturel du monde : — J'étais là.

Il lui saute au cou. — Mais tu es fou, qu'y a-t-il ? Il lui montre le flacon. — J'ai cru que tu étais morte !

Et elle, du ton le plus indifférent : — En voilà une idée ! Faut-il être simple !

NANCY DAUVIL.

La Légende du Muscadet

A. M. VINET, Ingénieur agronome.

Jaloux, les gars de par là-bas ! Ai-je pas eu l'impertinence de leur chanter à la face le vin du Layon ? Du coup, les fillettes de Muscadet qu'ils brassaient dans l'estomac leur sont retombées en pintes de fiel, sur le foie.

Et j'en ai pris pour mon grade ! Que n'avez-vous patienté, mes agneaux !

Voici, toute chaude, la Légende du Muscadet...

Donc, ils s'en allaient vers la Bretagne en quête du logis de la grand'mère Sainte Anne, Joseph tirant le bouri, le bouri portant la Vierge et Jésus.

Loin derrière eux, sous la caresse du soleil et le baiser de la terre, s'émonstillaient dans les vignobles la sève ardente que venait de bénir le divin enfant. Au déclin du jour, on fit halte. Le gîte hospitalier souriait dans une parure de fleurs. Et les bons gars se mirent en quatre pour accueillir ces voyageurs qui leur tombaient du ciel.

Rien ne manquait au festin, même que pour la première fois de sa vie, l'Enfant Jésus goûta d'un blanc de poulet, comme on n'en fait que dans ce pays-là. Ensuite, il y eut une galette au blé noir... et comme on était encore tout voisins de l'Épiphanie, on tira la fève. De vous dire qui fut roi, je n'aurais point cette naïveté. Le devinez-vous pas ?

Mais quand on voulut trinquer à sa santé, le très doux visage de Notre Dame se plissa d'une ride légère... et son gobelet demeura intact. Joseph prit une gorgée, mais pas deux. Le petit, lui, fit comme sa mère.

Bientôt, la Sainte Famille se remit en route. Alors, pour remercier ses hôtes, Joseph se souvint du geste fait la veille par l'Enfant Jésus. De sa main largement ouverte, il bénit les coteaux qui, de Vallet à Ancenis, étalent le manteau chatoyant de leurs pampres lourds de grappes.

— Qu'il soit fait à mon image, murmura dans sa barbe le bon patriarche.

Voilà pourquoi il n'a l'air de rien, votre délicieux muscadet.

La modestie est sa vertu. Dans le cristal de votre coupe, vous ne lui voyez pas les miroitements dorés de son frère du Layon...



Fabrication ménagère des Vinaigres de Vin

Pour la fabrication du vinaigre on peut utiliser des vins altérés, principalement les vins piqués (déjà en vahés par le ferment acétique) ou vins aigris, et aussi les vins atteints de pousse ou de tourne, les fons de tonneaux. Ne pas employer les vins amers. La meilleure qualité s'obtient avec des vins titrant 8 ou 9°.

Comme conditions à remplir pour faire du vinaigre :

1° Il faut la présence du ferment acétique ;

2° La présence de l'air, indispensable pour la vie du mycoderma aceti ;

3° Une température variant de 20 à 30°, température nécessaire à la vie active du ferment.

Pour fabriquer le vinaigre nécessaire à la consommation familiale, il suffit de disposer d'un petit baril de 15 à 30 litres de capacité, exempt de mauvais goût, et très propre.

Il présente trois ouvertures, l'une destinée au robinet en bois, à la partie inférieure de l'un des fonds, l'autre qui constitue le trou de bonde et qui servira à l'introduction du liquide, enfin une troisième ouverture de 4 à 5 centimètres de diamètre, pratiquée à la partie supérieure et destinée à l'aération (on peut la munir d'un grillage très fin destiné à arrêter les mouches du vinaigre dont les larves contrarient l'acétification par leurs mouvements).

On fait bouillir 6 litres de bon vinaigre et on le verse encore chauds dans le tonneau. Le lendemain on ajoute 3 litres de vin.

Mais quel velours par où il passe, et comme il est gouluyant ! Qui le regarde le trouve pâle et gris.

Mais qui le boit sent le rouge lui monter aux joues et le feu au gosier. Il est profond, il a une âme. C'est qu'il porte sa marque de fabrique : la bénédiction de Saint Joseph.

ALBERIC.

sez limpide, on le filtre au papier. On peut encore le coller comme le vin avec du blanc d'œuf battu en neige ou à la caséine.

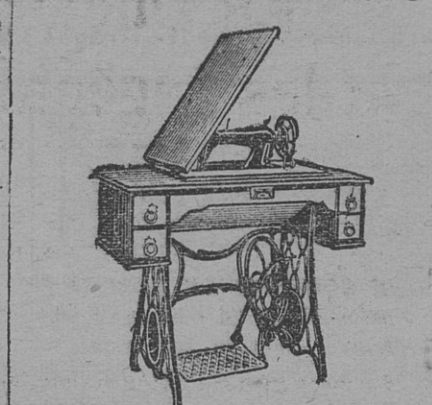
Il peut être mis en bouteilles et conservé comme le vin, il gagne par le vieillissement.

Ne jamais fabriquer de vinaigre dans une cave, les mouches du vinaigre pouvant transporter des ferments acétiques et contaminer des tonneaux remplis de vin.

Même en dehors de l'utilisation des vins piqués ou altérés, fonds de tonneaux, fonds de bouteilles, etc., la fabrication du vinaigre à l'aide du vin normal est à recommander dans tous les ménages, car le vinaigre de provenance industrielle a toujours une valeur inférieure à celle du véritable vinaigre, dont les qualités hygiéniques sont appréciées partout.

G. CONSTANT.

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques, garanties de 5 à 25 ans, suivant modèles.

Meuble luxe depuis 850 fr. Remise à nos adhérents.



— Comment, ma fille, tu vas à la Malrie avec ton fiancé qui est ivre ?
— Mais papa... il n'y a que quand il est comme ça qu'il veut se marier.

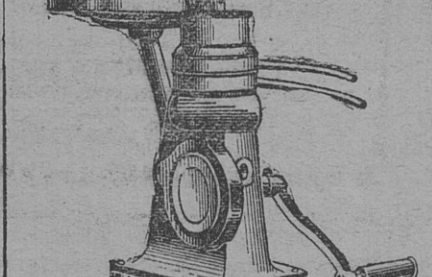
Machines Agricoles



Ecrémeuses

Machines robustes et pratiques, munies d'un compteur de tours automatique. Coussinet avec douille interchangeable et ressort, système inusable, assurant une marche légère et silencieuse.

Ecrémeuses livrées avec une garantie de 10 ans. Modèle au Syndicat à Nantes.



Avec Bol à lamelles : 65 litres, 920 francs ; 120 litres, bassin droit, 1.180 francs ; bassin déporté, 1.280 francs.

Avec Bol à assiettes : 75 litres, 990 fr. ; 130 litres bassin droit, 1.240 fr. ; 130 litres bassin déporté, 1.340 fr.

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

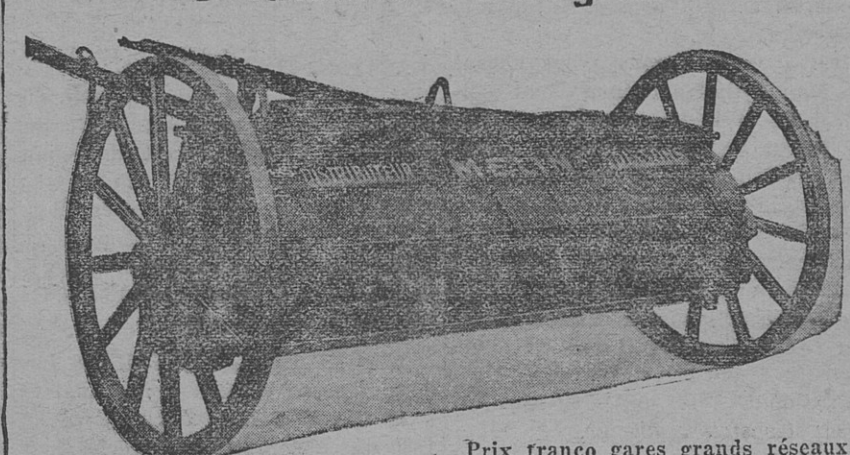
Autre marque réputée : Débit 80 litres. B. central. 865 fr. — 115 — — 990 — — 115 — B. déporté 1.070 — — 150 — B. central. 1.140 — — 150 — B. déporté 1.240 —

Remise à nos adhérents. Réparations et pièces de rechanges assurées par le Syndicat, à Nantes.

Semoir portatif pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastron indéformable et bretelles cuir. Prix du semoir complet, à prendre au Syndicat, à Nantes : 20 litres, 40 francs.

Distributeurs d'Engrais



NOUVEAU MODELE à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant ; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1°50... 2.200 fr. — 1°75... 2.245 — — 2°... 2.275 —

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 135 francs.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. Livrée complète, avec lame de 500 mm.

Prix : 435 francs, départ usine.

Même modèle, mais avec table, système combiné pour sciage en long et en travers. Gros succès ; fabrication parfaite. Hauteur de lame disponible au-dessus de la table : 0°20. Lame de 500 mm.

Prix : 535 francs, départ usine.

Table à retour automatique, lame de 600 mm : 675 francs.

Scie bâti fer, roulement à billes, modèle combiné : 535 francs. Prix départ. Remise à nos adhérents.

Ronces galvanisées

A 2 picots A 4 picots
N° 10 Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm.
12,5..... 13 »
13..... 15 »
14..... 17 25..... 25 » les 100 m.
15..... 19 50..... 27 50 —
16..... 23..... 31 —

Départ Nantes. Remise aux adhérents.

Fils de Fer

N° 14 (34" au kilo environ). 197 fr.
N° 15 (28" — — — — —) 194 —
N° 16 (23" — — — — —) 190 —
N° 17 (19" — — — — —) 188 —

Pour boîtes réglées à 5 kgrs, majoration de 5 fr. par 100 kgrs. Prix nets et départs Nantes.

Planteurs de Choux

Les meilleures marques. Prix et références, nous consulter

Buanderies



En tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffé plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine, Remise à nos adhérents.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.



10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ; 30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 230 fr. ; 50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 275 fr. ; 80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 395 fr. départ.

Bulletin d'Adhésion

Je soussigné (nom, prénoms).....
Cultivateur à.....
Commune de..... Déclare, après avoir pris connaissance des Statuts, adhérer à l'Association des Producteurs de Chanvre et d'Osier de la Loire-Inférieure.

A..... le..... 1931.

(Signature).

P.-S. — Remettre le montant de la cotisation (deux francs) au Secrétaire-Trésorier, M. Georges VIVANT, à Boire-Courant, Saint-Julien-de-Concelles.

GRAINES POTAGÈRES

en sachets colorés

En vente au Syndicat 0 fr. 60

BETTERAVE rouge grosse longue ; rouge-noir plat d'Egypte.
CAROTTE rouge courte hâtive de Hollande ; rouge demi-courte de Guérande ; rouge demi-longue de Carentan ; rouge demi-longue Nantaise ; rouge demi-longue de Chantenay ; blanche longue obtuse des Ardennes ; blanche à collet vert ; jaune obtuse du Donbass.
CELERI plein blanc ; plein blanc doré C. Chemin ; rave gros d'Erfurt.
CERFEUIL commun ; frisé double.
CHICOREE fine d'été ou d'Italie R. Anjou ; frisée de Meaux ; frisée de Rouen ; frisée de Ruffec ; Scarole ronde cœur plein ; Scarole à feuille de hâtive ; Sauvage Barbe de Capucin ; Sauvage grosse racine de Bruxelles.
CHOU Express ; cœur de bœuf moyen de la Halle ; Joane Nantais hâtif ; de Schweinfurt ; de Boston à pied court (Brunswick) ; de Vaugrand d'hiver ; rouge gros des Ardennes ; de Milan très hâtif de la Saint-Jean ; de Milan cœur hâtif ; de Milan gros des Vertus ; de Milan de Pontoise ; de Bruxelles clevé ordinaire ; de Bruxelles 1/2 main de la Halle.
CHOU-FLEUR hâtif « Bœuf de Neige » ; demi-dur de Paris ; Lermontand à pied court ; géant d'automne.
CHOU Brocoli blanc extra hâtif d'Alsace ; fourragers moellier blanc.
CHOU-NAVET blanc ; Rutabaga Champignon.
CONCOMBRE vert long de Paris.
CORNICHON vert Petit de Paris ; fin vert de Meaux.
EPINARD monstrueux de Viroflay.
LAITUE gotte ou au gr. bl. ; Reine de Mai ; blonde du Cazaal ; blonde de Versailles ; chou de Naples ; grosse blonde paresseuse ; grosse brune paresseuse ; brune têtue ; Lorthois (La préchée) ; Merveille des 4-Saisons ;

Passion Blonde ; Romaine paillois géant ; Romaine blonde marcheur.
MACHE à grosse graine ; ronde verte à cœur plein.
MELON Cantaloup d'Alger ; Cantaloup noir des Carnes.
NAVET blanc, plat, hâtif à feuille entière ; demi-long des Vertus, race Marteau ; de Munich N rouge plat de Mai ; long blanc de Meaux ; Marteau à collet rouge ; long du Palatinat à collet rose ; Rave d'Auvergne à collet rouge.
OGNON blanc hâtif de Paris ; blanc très hâtif de la Reine ; jaune paille des Vertus ; rouge pâle de Nîort ; rouge violet foncé des Ardennes.
OSEILLE large de Belleville.
PANAIS rond hâtif ; demi-long de Guérande.
PERSIL commun ; frisé double.
PISSENLIT amélioré à cœur plein.
POIREAU long de Mezières.
POIREAU monstrueux de Carentan ; gros cœur de Rouen.
POTIRON rouge vif d'Etampes.
RADIS rond rose hâtif ; rond National 1/2 blanc, 1/2 rouge ; rond écarlate hâtif ; demi-long écarlate hâtif à bout blanc ; demi-long rose à bout blanc ; noir long d'hiver.
SALSIFIS blanc ; blanc Mammouth.
SCORSONERE (Salsifis noir).
TOMATE Chemin rouge hâtive ; rouge grosse hâtive.

Nota. — Nos agents voudront bien nous faire parvenir la liste des sachets de graines qu'ils croient pouvoir placer chez leurs adhérents, en tenant compte que les invendus ne seront pas repris. Autant que possible, ces graines devront être prises par eux et par nos adhérents à nos bureaux, à Nantes, afin d'éviter des frais de transport qui viendraient grever le prix de chaque sachet.

NANCY DAUVIL.

L'UNION FAIT LA FORCE ET POUR ETRE FORTS, PRESENTEZ-NOUS DE NOUVEAUX MEMBRES.

Pour vos Machines agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémeuses : utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voyez les prix en ce Bulletin

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 23 Février 1931

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,326	2,201	11 80	10 10	8 90	12 90	7 08	5 43	4 45	7 94
Vaches.....	1,142	1,077	11 80	9 80	8 60	13 10	7 08	5 37	4 30	8 30
Taureaux.....	348	330	9 70	8 80	8 40	10 60	5 82	4 82	4 20	6 71
Veaux.....	1,623	1,578	15 80	14 80	12 30	17 50	9 48	7 98	6 76	10 80
Moutons.....	10,079	9,909	19 30	14 90	13 10	20 90	9 65	7 01	5 77	10 45
Porcs.....	3,045	3,045	9 42	8 56	6 42	9 72	6 60	6 40	4 50	6 80

Du Jeudi 26 Février 1931

Bœufs.....	1,047	1,035	11 80	10 20	9 30	12 90	7 08	6 12	4 95	7 74
Vaches.....	523	518	11 80	9 80	8 70	13 10	7 08	5 88	4 78	7 90
Taureaux.....	197	192	9 60	8 70	8 30	10 50	5 28	4 78	4 56	6 30
Veaux.....	1,565	1,525	15 30	13 50	11 70	16 80	9 18	8 10	6 43	10 08
Moutons.....	4,495	4,495	19 30	14 90	13 10	20 90	9 65	7 45	6 55	10 45
Porcs.....	2,633	2,633	9 42	8 56	6 42	9 72	6 60	6 40	4 50	6 80

La Question du Lait et les Ingénieurs Chimistes

Voici le résumé de l'intéressante causerie sur le Lait, faite par M. Drugé, lors de la dernière Assemblée générale annuelle du Syndicat professionnel des Ingénieurs chimistes, à Nantes :

Si théoriquement, dit-il, le lait est une sécrétion aseptique, pratiquement cela n'est pas. Toutefois, on doit admettre que si la traite se fait dans de bonnes conditions, le lait qui sort du pis de la vache est propre. Sa charge microbienne est extrêmement restreinte. La pollution ne peut résulter que de circonstances fâcheuses qui sont toujours le fait de l'homme.

C'est le vacher sale qui fait les vaches sales et, par suite, le lait sale. Les impuretés visibles du lait peuvent se classer en trois catégories :

1° Impuretés provenant de la vache (cellules épithéliales, croûtes des séchées, poils, mucoosités vaginales et rectales, pus et urines).

2° Impuretés provenant du milieu extérieur (mouches, insectes, débris et toiles d'araignées, parcelles de bois, débris de paille, fourrage, moisissures, poussières extérieures vases, sable).

3° Impuretés provenant de l'homme (cellules épithéliales, crasse des mains, cheveux, poils, ongles cassés, débris de vêtements).

Les méthodes employées pour séparer ces impuretés sont : la décantation, la bouteille Serber, la centrifugation.

Ces méthodes sont bonnes, à condition d'éliminer, dans les résidus obtenus, les globules gras et les micelles caséiques.

Le lait peut même, sans être falsifié par moutillage, être un vecteur de la typhoïde, s'il a été stocké dans des bidons lavés avec de l'eau malpropre, dont le reste souvent quelques gouttes sur les parois ou dans l'encolure. Le lait constituant un merveilleux bouillon de culture on comprendra avec quelle facilité l'Éberth se multiplie lorsqu'il s'y trouve mélangé après la traite, c'est-à-dire lorsque la température atteint 36-37°.

« La liberté du commerce, dit le professeur Porcher, a comme limite la défense de la santé publique. »

Or, le mauvais lait existe trop et ses méfaits sont réels. Le mélange de lait ou la souillure simultanée de plusieurs bidons infecte, en quelques heures, toute la récolte d'une ferme et toute la clientèle est menacée.

La mammitte contagieuse est très fréquente chez la vache ; le streptocoque, qui en est la cause, prend

dans le milieu lacté une virulence extrême et détermine chez l'homme l'entérite ou certaines angines graves. La fièvre de Malte peut aussi provenir de la vache et s'accroît de jour en jour.

Le lait qu'on donne aux nourrissons n'est pas toujours ce qu'il devrait être. La pouponnière d'une ville importante a été longtemps fournie par la plus déplorable vacherie du voisinage (11 sur 31 reconnues tuberculeuses).

Les centrales laitières, telles qu'elles fonctionnent au Danemark, en Allemagne ou aux États-Unis (Chicago), offrent des garanties de pureté que ne peuvent procurer les ramasseurs de nos villes françaises : ces établissements devraient nous servir d'exemple ; en effet, pour la plupart, un service de contrôle facultatif fonctionne pour le ramassage de leurs laits. Ce contrôle, composé d'un vétérinaire, de chimistes et d'hygiénistes, travaille en collaboration avec le producteur, qui soumet toute son exploitation à son examen et à ses directives, moyennant quoi le producteur est autorisé à vendre son lait de « qualité supérieure » à un prix plus élevé, soit auprès du public, soit à la centrale laitière qui vient lui acheter à sa porte.

Il est facile de comprendre, en effet, que tous les laits, suivant leur pureté et le contrôle auquel ils sont soumis, ont une valeur marchande différente. Or, le lait étant un produit de première nécessité, doit avant tout être bon ; aussi le lait bon marché sera celui dont le prix raisonnable, mais rémunérateur pour le producteur, dont la qualité hygiénique sera réelle.

Ce commerce devrait être libre, mais à la condition formelle que la garantie d'un produit de qualité supérieure ne soit pas illusoire, car dans cette question la première victime est l'enfant.

Les membres de la section de l'Ouest du Syndicat des ingénieurs chimistes, après avoir entendu la très intéressante communication de M. Drugé, se sont séparés après avoir émis le vœu suivant :

Que le lait soit soumis à un contrôle rigoureux, non seulement au point de vue falsification, mais encore au point de vue pureté, afin que ce produit alimentaire ne soit pas livré souillé d'excréments et de microbes comme il l'est trop souvent ;

Constatant que les laitières possèdent une organisation leur permettant de livrer ce produit indispensable dans des conditions de pureté, d'homogénéité et de surveillance permettant de réprimer la

fraude, et qu'à l'heure actuelle, c'est encore par leur intermédiaire qu'il est surtout possible d'obtenir des lait propres à l'alimentation, à condition qu'elles soient soumises à un contrôle rigoureux par les Commissions d'hygiène.

CHIMES DE FER DE L'ETAT

Service d'Hiver

Relations directes entre l'Angleterre

le Sud-Ouest de la France et l'Espagne

1° Par le Rapide Manche-Océan de Dieppe à Bordeaux, via Rouen, Le Mans, Nantes, La Rochelle ; correspondance à Dieppe avec les services rapides « Londres-Newhaven-Dieppe ». Voitures directes et couchettes toutes classes. Wagon-restaurant.

2° Par le Côte d'Émeraude-Pyrénées Saint-Malo-Bordeaux, via Rennes, Nantes, La Rochelle ; correspondance à Saint-Malo avec le paquebot de Southampton ; à Bordeaux avec le Sud-Express et les principaux trains du Midi. Voitures directes 1^{re} et 2^e classes Saint-Malo et Lrun et vice-versa. Wagon-restaurant.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares du Réseau de l'Etat.

Ulcères Variqueux Plaies de Jambes Varices

Beaucoup de personnes s'attachent pas assez d'importance au traitement de ces affections. Aussi sont-elles bien surprises lorsqu'elles voient que les plaies se forment, et s'aggravent, que les jambes deviennent dures, le pus abondant, que la jambe se violette, et se tuméfie.

D'autres, faisant usage de pomades ou produits quelconques, ont pu fermer ces plaies, mais pour quelques jours seulement.

Il s'agit d'un véritable traitement de leur plaie accompagnant des douleurs plus vives qu'au premier abord. Quel martyre que d'endurer cette souffrance, la nuit surtout avec la perspective de l'amputation.

Or, il n'y a qu'un seul moyen de guérir à tout jamais, sans médicaments, sans opérations, et sans arrêt de travail. Les applications externes de J. BUISSON, de Tours, 23 rue Victor-Hugo, 23, amènent la fermeture des Plaies, la disparition des Varices, par l'épuration, et la régularisation du cours sanguin des jambes atteintes.

Des milliers de Guérisons ont été obtenues.

Ex. voir des preuves M. Charpentier Marcel, à Talon, par Argenton-12 (Deux-Sèvres), guéri en quelques semaines d'une plaie variqueuse. M. Gaudard, à Montigny (Vendée). M. Victor, Bourg-de-Rouge (L.-Inf.). M. Buisson, à Paris, 23 rue Victor-Hugo, 23, a guéri de nombreuses plaies de jambes.

M. Buisson, à Paris, 23 rue Victor-Hugo, 23, a guéri de nombreuses plaies de jambes.

Aussi voyez-vous voir tout de suite la renommée spécialiste J. BUISSON, de Tours, 23 rue Victor-Hugo, qui recouvre lui-même dans les villes atteintes d'après :

Nozay, lundi 2, Hôtel du Pelican. Blain, mardi 3, Hôtel du Vieux Chêne. Châteaubriant, mercredi 4, Hôtel de la Gare. Ancenis, jeudi 5, Hôtel des Voyageurs.

Nort, vendredi 6, Hôtel de Bretagne. Paimbœuf, samedi 7, Hôtel St-Julien. St-Philbert-de-Grandlieu, dimanche 8, Hôtel Denis.

Pornic, lundi 12, Hôtel Continental. Ste-Pazanne, mardi 13, Hôtel du Cheval Blanc. Legé, mercredi 17, Hôtel du Cheval Blanc. Geneston, jeudi 18, Hôtel Pennaud.

St-Père-en-Retz, vendredi 19, Hôtel du Commerce. Clisson, samedi 20, Hôtel de la Gare. Pontchâteau, dimanche 21, Hôtel Boutev. Vallet, mardi 24, Hôtel Guindon. Machecoul, mercredi 25, Hôtel de la Bicyclette. Plessé, jeudi 26, Hôtel Bertaud.

St-Nazaire, vendredi 27, Hôtel de France.

BICYCLETTES

Par suite d'une entente avec une Maison de Cycles réputée, notre Coopérative peut offrir des meilleures bicyclettes, de fabrication soignée et garantie.

Conditions particulièrement avantageuses à nos Syndicats. Se renseigner à nos Bureaux, 2, rue Scribe, Nantes.

Je le félicite, mon cher Frédéric, je

La Vie Syndicale

Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue

Dimanche 1^{er} Mars, à 9 heures du matin, salle de l'Artistic Cinéma, Assemblée générale de la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue.

Mouzeil

Dimanche 1^{er} Mars, à 11 h. 30, Ecole publique des garçons, conférence sur l'Électrification Rurale. Tous les agriculteurs sont invités.

Trans

Dimanche 1^{er} Mars, à 15 heures, Ecole publique des garçons, conférence sur l'Électrification Rurale.

Pont-Rousseau

Dimanche 8 Mars, à 9 h. 30 du matin, salle du Patronage, 78, rue Sadi-Carnot, à Pont-Rousseau, Assemblée générale des membres de la Section.

Lecture des comptes. Situation de la Section. Causerie par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister.

Mauves-Le Cellier

Dimanche 8 Mars, à 3 heures de l'après-midi, Salle du café Deshaies, A LA MAISON-BLANCHE, réunion syndicale et conférence agricole par MM. Faivre et de Dreux, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, de Nantes.

Tous les agriculteurs de la région sont cordialement invités.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Dimanche 15 Mars, à 9 heures du matin, Salle des Œuvres, à Saint-Philbert, Assemblée générale annuelle de la CONFEDERATION DES VILGÉRONES DU CENTRE ET DE L'OUEST, avec le concours de MM. de Cambrin, président du groupe de Loire-Inférieure, et Paul Garnier, secrétaire général de la C. G. V. C. O.

A midi, banquet par souscription Hôtel de la Croix Blanche. Prière de se faire inscrire dès à présent, au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

Société Mutuelle Agricole

Les sociétaires n'ayant pas versé leurs dernières cotisations afférentes au risque Maladie, pour les Assurances Sociales, sont priés de bien vouloir le faire, sans retard, au compte chèque postal de notre Société Mutuelle Agricole, Nantes, N° 235-34. Ne pas oublier d'indiquer au verso les noms des salariés pour lesquels sont effectués ces versements.

Pour nous écrire, nos sociétaires peuvent bénéficier de la franchise postale en mentionnant « Assurances Sociales » sur leurs lettres.

PROFITEZ DE VOS HEURES DE LOISIRS POUR FAIRE DE LA PROPAGANDE SYNDICALE.

CULTIVATEURS !

au réveil des Bûes, avant le tallage et pour satisfaire à la « FAIM d'AZOTES » de vos Céréales.

HATEZ-VOUS D'EMPLOYER le Nitrate de Soude du Chili

(150 à 250 kilos à l'hectare) qui vous assure, dans tous les cas, un gain exceptionnel, un gain régulier et un rendement abondant.

Pour tous renseignements agricoles, techniques et pratiques, s'adresser à :

NITRATE DE SOUDE DU CHILI Services Agronomiques (Ancien) : Délégation Française des Producteurs

5, avenue de Friedland, PARIS-8

Agence de l'Ouest : M. P. CORMIER, 28, place de la Bourse, à NANTES.

Envoi gratuit et franco sur demande de brochures et notices agricoles.

L'EQUIPEMENT SAISONNIER A LA FERME

Pour obtenir le maximum de rendement, il importe de posséder un matériel complet et perfectionné, en un mot avoir le confort moderne. Pour cela il faut utiliser des appareils de « marque ». Ceux des Etablissements ERNEST RONOY vous donneront toute satisfaction.

Pour le vidage des fosses à purin, l'épandage du purin et le transport de l'eau, nous vous recommandons le TONNEAU « IDEAL ». Sa capacité varie de 500 à 1.500 litres, il est en tôle d'acier, léger, robuste, étanche et durable ; il se transporte facilement dans n'importe quel terrain. Il se livre avec ou sans pompe, c'est réellement le TONNEAU « IDEAL ».

Nous insistons pour l'usage de la POMPE A PURIN « NIAGARA » montée sur brouette en raison de sa mobilité : ce qui permet de l'utiliser aux usages les plus divers ; éteindre l'eau d'une mare, assécher un endroit marécageux, etc... Dans toutes ces utilisations comme pour le purin le plus épais, elle ne s'engorge jamais.

Son débit est d'environ 12.000 litres à l'heure et elle pousse à toute profondeur.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOY, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

NOS SYNDIQUES NOUS ÉCRIVENT

Ramassez vos poules

Bien que cette lettre soit non signée et renferme des menaces à l'égard de tiers, nous en donnons un extrait, pour « éviter peut-être un mauvais coup » comme l'écrit ce correspondant anonyme... à moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'une plaisanterie !

Il y a vraiment des gens qui s'en f... trop. Nous avons des voisins qui renferment leur jardin et qui envoient leurs poules dehors ; elles ravagent le voisin à côté ; moi je suis lasse de ça ; les poules ravagent ma récolte après avoir un tas de misères pour ensemencer et le temps qui toujours mauvais ; tout ça me met au dépit que je fais un coup de fusil au patron aussi bien qu'à ses poules et dire que c'est... des gens de la vallée de Saint-Julien-de-Concelles. Je voudrais bien que vous citiez une annonce contre ces gens dans le journal, pour éviter peut-être un mauvais coup.

Voilà qui est fait. Rappelons seulement quel pareil cas, la loi autorise de tuer les volailles qui font des ravages dans un jardin ou une culture ; mais on ne doit pas s'approprier les bêtes une fois tuées. En cas de dégâts répétés, on peut tenter un procès au propriétaire, après constatations légales et réclamation de dommages-intérêts ; mais on ne doit ni menacer le propriétaire des poules... ni tirer dessus, sous peine de prison !

Achetez des POUSSINS d'un jour en MARS et AVRIL, vous aurez des pondeuses d'hiver. ELEVAGE de BEL-AIR, Nantes.



HERNIE NOS MERCURIALES

CHUTES DE LA MATRICE CLIG MÉDECINE CHIRURGIE DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore le vulgaire bandage PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste à toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants : M. RITTE François, à la Ridelet, commune d'Érbray. M. PENTCOUTEAU, à la Villerie de Saint-Joseph. M. PIPAUD Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-de-Chalon.

Mme BOISSI, au Pommer, par Legé. M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre. M. PINETEAU E., à Saint-Jean-du-Pellerin. M. CROISSARD, Châteaubriant. M. CHAMARÉ L., au Pallet (L.-I.). Mme GASTYER J.-B., Sainte-Pazanne. M. GANTIER Gustave, la Cornillais de Sainte-Marie-sur-Mer. Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail. Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts comprend qu'elle doit s'adresser à un SPÉCIALISTE DE SA RÉGION. SEUL, M. LEROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près. Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les jours.

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 4 h. en son cabinet 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Nozay, lundi 2, Hôtel du Pelican. Blain, mardi 3, Hôtel du Vieux Chêne. Châteaubriant, mercredi 4, Hôtel de la Gare. Ancenis, jeudi 5, Hôtel des Voyageurs. Nort, vendredi 6, Hôtel de Bretagne. Paimbœuf, samedi 7, Hôtel St-Julien. St-Philbert-de-Grandlieu, dimanche 8, Hôtel Denis.

Pornic, lundi 12, Hôtel Continental. Ste-Pazanne, mardi 13, Hôtel du Cheval Blanc. Legé, mercredi 17, Hôtel du Cheval Blanc. Geneston, jeudi 18, Hôtel Pennaud.

St-Père-en-Retz, vendredi 19, Hôtel du Commerce. Clisson, samedi 20, Hôtel de la Gare. Pontchâteau, dimanche 21, Hôtel Boutev. Vallet, mardi 24, Hôtel Guindon. Machecoul, mercredi 25, Hôtel de la Bicyclette. Plessé, jeudi 26, Hôtel Bertaud.

St-Nazaire, vendredi 27, Hôtel de France.

LEROY, Spécialiste herniaire 6, Rue du Petit-Bacchus (près la Place du Bouffay) - NANTES

Madame LEROY reçoit les Dames

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

170 et 173

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 25 février.

Blé moralement sans ail, base 74 kilos réversible... 170 à 172

Sans ail... 172 à 174

Avaines grises ou noires... 82

Avaines bigarrées... 73

Sarrasin bigarré... 84

Sarrasin (Loire-Inférieure)... 86

Orge... inoté

Son... 57

Seigle... 82

Mais Plata... 80

Mais Indo-Chine... 85

Les cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fournages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottelée... 225 à 236

Paille de blé pressée... 215 à 220

Paille d'avoine pressée... 205 à 210

Paille d'orge bottelée... 195 à 200

Cours des Vins

Muscadet 1930 1^{re} choix... 750 à 850

Muscadet 2^e... 650 à 750

Gros-Plant 1930... 375 à 450

Nouh... 250 à 325

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 25 février

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 331. — 1^{re} qual., 3 à 9 fr. ; 2^e qual., 7 à 8 fr. ; 3^e qual., 6 à 7 fr. ; BOUEFS : 6. — Devant : 1^{re} qual., 4,75 à 5 fr. ; 2^e qual., 3,75 à 4,25 ; 3^e qual., 2,75 à 3,75. — Derrière : 1^{re} qual., 3,50 à 4,25 ; 2^e qual., 4,30 à 5,25 ; 3^e qual., 3 à 4,25. — MOUTONS : 241. — 1^{re} qual., 9 à 10 fr.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOUEFS. — Plus bas, 2,75 ; plus haut, 6,25 ; prix moyen, 4,50.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 6 fr. ; plus haut, 9 fr. ; prix moyen, 7,50.

MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr. ; prix moyen, 9 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 25 février

Artichauts, les 12, 15 fr. — Bette-raves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0,80. — Céleri rave, la botte, 12 fr. — Céleri blanc, la botte, 6 fr. — Choux-pommes, les 16, 12 fr. — Choux-fleurs, les 11, 22 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 3,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Laitues, les 12, 4 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, la botte, 1,25. — O

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

TOUTE OFFRE et DEMANDE non accompagnée de son montant NE SERA PAS INSÉRÉE.

OFFRES

140. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).
147. — A vendre, plants de vignes greffés, sélectionnés, des meilleures variétés du pays. S'adresser à M. Armand Emériaud, viticulteur, au Pal-lot.
153. — A vendre, plants de vignes racinés, belles pousses, Seibel, Baco, Coudère, Noah, Othello, etc... S'adresser à M. Aug. Meneux, Le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, dont on peut visiter les pépinières.
155. — A vendre à des prix intéressants : 1° Plants de vignes greffés et sondés et hybrides racinés des meilleures variétés du pays (blancs et rouges) ; 2° Arbres fruitiers et forestiers, au cours, suivant force ; 3° Rosiers hautes et basses tiges des meilleures variétés ; 4° Griffes d'asperges d'Argenteuil de 1 et 2 ans. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.
158. — A vendre, plants de vignes greffés toutes variétés de l'Ouest et producteurs directs anciens et nouveaux, racinés et greffés. — Pommeiers à cidre et à couteau et tous arbres fruitiers. Catalogue franco sur demande. S'adresser à M. J. Fournelle, viticulteur-pépiniériste, à Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire).
192. — A vendre beaux plants d'asperges « Grosse hâive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert-Morice, à Sainte-Luce-sur-Loire.
12. — A vendre plants de vignes Baco 22 A. racinés. Disponibles, sélection et authenticité rigoureusement garanties. Prix les plus bas. S'adresser à M. Prosper Paquereau, La Poulrière, Mouzillon, par Le Pallot.
34. — A vendre ou à louer à Nantes-Doulon, le pré du Moulin, dit le Grand Pré de la Papotière, contenant 5 hectares environ. S'adresser à MM. Joly, experts géomètres, 21, rue Jules-Verne, Nantes-Chantenay.
35. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.
36. — A vendre près ville, maison d'habitation, 2 pièces, entourée de murs, avec terrain de 1 hectare y adjoignant. Eau à discrétion. Ferait une superbe tenue maraîchère.
37. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1931, à prix d'argent ou à 1/2 fruits, une ferme de 12 à 14 hectares, libre le 25 avril, et pour le 25 avril 1931, une bordure de 4 à 5 hectares, canton du Pellerin.
38. — Vente, échange, affermage de propriétés de toutes superficies. S'adresser à M. R. Fleury, expert-géomètre à Villotrague, commune de Bussierolle (Dordogne).
39. — A vendre à Nantes, fumier d'étable. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.
40. — A vendre, racinés et boutures Seibel 4986, sélection garantie. Prix intéressant sur demande. S'adresser à M. Gautret, au Val de Morière, Thouvois.
41. — A vendre bon râteau à cheval, 26 dents, 1^{re} qualité. Excellent état.

42. — A vendre, œufs de canes à couvrir, race Rouen pure, 10 francs la douzaine. S'adresser à l'Elevage du Grand-Plessis, S^{te}-Luce-sur-Loire.
43. — A vendre, jeune vache pleine, Race Normande pure, inscrite au Herd-Book Normand sous le n° 24.630. S'adresser à M. Louis Fairand, éleveur à Cordemais.
44. — A vendre, chienne 9 mois, issue de mère épagneule française et de père épagneule breton, blanche et foie, queue courte, très soumise au commandement, rapporte ; bonne disposition pour la chasse.
45. — A vendre épagneule breton 3 ans très bon, commencement de dressage. Rapport parfait. S'adresser à M. Marot, au Pellerin (L.-L.).
46. — A louer pour Toussaint 1931, à prix d'argent, 2 fermes de 13 hectares chacune (Terre, Prés, Vignes).
47. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1931, communes de Gorges et Mouzillon, une bordure d'environ 4 hect. 1/2, terres et prés et 2 hectares de vignes. Avantage sérieux : les fourrages du fermier sortant restent à la bordure pour le preneur. S'adresser à M. Papin, expert, Vallet.
48. — A vendre plants de vignes (boutures et racinés) Seibel n° divers. Baco 1. Boiziau phénomène, Tanek. S'adresser à M. Pierre Brethé, à La Planchette.

DEMANDES

17. — On demande pour la Saint-Jean : 1° Ménage, homme ayant des connaissances de jardinage, la femme pouvant faire une cuisine simple et du raccommodage courant ; 2° Une bonne à tout faire.
19. — On demande cèlibataire cultivateur vigneron.
20. — Ménage demande place, homme cultivateur vigneron, femme basse-cour.
21. — Jeune ménage demande place, homme toutes mains, femme basse-cour. Exploiterait à moitié fruits une petite bordure libre le 1^{er} novembre 1931.
22. — On demande pour Montoir-de-Bretagne, un aide-jardinier primeuriste, travail toute l'année. Bons appointements, nourri, couché, blanchi.
23. — On demande ménage cultivateur, le mari sachant conduire chevaux, la femme à la basse-cour.
24. — On demande à acheter 10 tonnes rutabagas.
25. — On demande pour propriété environs Clisson, ménage, homme potager, petite culture, femme basse-cour.
26. — On demande jeune homme pour s'occuper d'un jardin et susceptible d'apprendre à conduire auto.

COOPERATIVE

- Huiles de Table**
Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 lit., 70 fr. franco ; 5 lit., 36 fr. franco.
- Savons**
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur... 325 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon blanc extra, 72 %
« Croix d'Or » en barre... 325 »
en morceaux de 500 gram. 328 »
Les 100 k. départ Nantes.
- Essence Tourisme**
Par cylindre, 180 fr. les 100 litres.
Par tonnelet de 50 litres, 185 fr. les 100 litres.
Par caisse de 50 litres, en 10 bidons de 5 litres, 9 fr. 25 le bidon, soit 92 fr. 50 la caisse.
Ces prix s'entendent net.



PRODUITS DIVERS

- Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogr. minimum
- RIZ et ISSUES**
Riz Saigon n° 1 en disponible. 128 »
(rare et difficile à trouver)
- ISSUES DE RIZ**
Remouillage de fèves... 90 »
Mais pour volailles... 78 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou Chantenay.
- LE TITAN**... 115 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
- Farine « La Reine »**, 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Aliments pour Volailles et Lapins

- Granulé condensé... 116 »
Grande Pondeuse... 121 »
Farine de viande... 176 »
Farine d'os alimentaire... 88 »
Les 100 kilos logés sur wagon Verton.

Aviculture de l'Ouest

- Boulettes « OVOX » pour pondeuses... 130 »
Provende « LAPOX » pour Lapins... 115 »
Farine de Poisson supérieure 200 »
Viande extra... 190 »
Coquilles huîtres... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Tourteaux en farine et divers

- Arachide et Coprah (au cours)
Sorgho... 80 »
Farine de maïs... 120 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Provendeine

- Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs. 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments mélassés

- Mélasse Say, 80 % mélasse... 86 »
Non mélassé Say, 50 %... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Audres.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

- ALIMENTATION DES CHEVAUX**
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse... 95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine tourteaux) 103 »
- ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES**
« Optima » :
p^r engraissement des porcs 109 »
p^r porcelets et truies... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Alimentation Générale

- Provende « Sucraff » N° 1... 75 »
« Sucraff » N° 2... 72 »

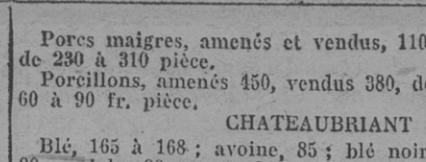
Maïs pour Volailles

- Nous avons pu vous assurer une nouvelle quantité de maïs pour volailles, dans les mêmes conditions que le marché précédent, soit 91 fr. les 100 kilos sur wagon ou pris à Nantes, et invitons nos adhérents à nous transmettre leurs ordres au plus tôt, le prix étant très intéressant.



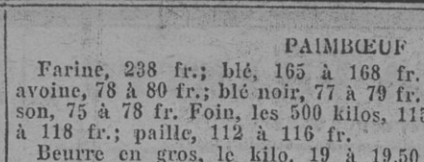
MARCHÉS RÉGIONAUX

- NANTES (Talensac)**
Bœuf. — Le demi-kilo : 1^{re} catég. 7 à 13 fr.; 2^e catég. 3,50 à 4,50; 3^e catég. 2,50 à 3,50.
Veu. — Le demi-kilo : 1^{re} catég. 8 à 12 fr.; 2^e catég. 8 à 8,50; 3^e catég. 4 à 6,50.
Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} catég. 10 à 11 fr.; 2^e catég. 8 à 10 fr.; 3^e catég. 5 à 6 fr.
Porc. — Le demi-kilo : 7 à 8,50.
Canards. — La douzaine : 7 à 7,50.
Lapins. — Le demi-kilo : 9 à 11 fr.
Poulets. — Le demi-kilo : 9 à 11 fr.
- ANGENIS**
Blé, 165 fr.; avoine, 85 fr.; seigle, 85 fr.; sarrasin, 85 fr.; son, 70 fr.; paille, les 500 kilos, 125 fr.; foin, 150 fr.
Bœuf, 18 fr. le kilo; œufs, 6,50 la douzaine.
Bœufs, 7,000 à 8,000 fr. la paire; vaches amouillantes, 2,900 à 3,500 fr.; vaches d'élevage, 1,500 à 2,000 fr.; génisses, 1,000 à 1,200 fr.
Porcs gras, 3,75 à 5,90 le kilo; canards, 250 à 270 fr.; porcs de lait, 140 à 170 fr.; veaux, 8 à 9 fr. le kilo.
- CANDÉ**
Froment, 168-170; orge, 90-95; sarrasin, 85-90; avoine, 85-90; seigle, 90-95; pommes de terre, 80-85; paille, les 500 kilos, 250-280; foin, les 1,000 kil., 260-300; beurre, le demi-kilo, 11 fr.; œufs, la douzaine, 6 fr.; poulets, la paire, 28-38; canards, la paire, 26-34; oies, pièce, 30-38; lapins, pièce, 12 à 18; pigeons, la paire, 10 à 12 fr.
Porcs gras, amenés et vendus, 40; le kilo, 5 fr. 25.



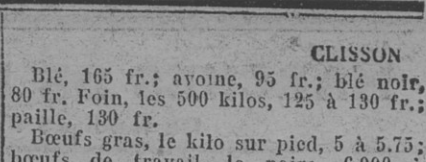
CHATEAUBRIANT

- Blé, 165 à 168; avoine, 85; blé noir, 80; seigle, 80; orge, 85; foin, les 500 kilos, 125 à 130; paille, 130 à 140.
Poulets gros, la couple, 35 à 40; moyens, 30 à 35; petits, 25 à 30.
Cidre nouveau, la barrique, 250 à 270.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 4,75 à 5; bœufs de travail, la paire, 5,000 à 7,000; non accouplés, 1,600 à 2,400 la pièce; vaches grasses, le kilo, 4 à 4,50; laitières : normandes en lait, 2,400 à 3,500; bretonnes : 1,600 à 2,300; taureaux, le kilo, 4,50 à 5; veaux, 7 à 7,50; moutons, 6,75 à 7,25; porcs gras, 5,10 à 5,50; porcs de lait 80 à 110 fr.
- LA ROCHE-BERNARD**
Farines, 236-238 fr.; blé, 168-170 fr.; seigle, 80-82 fr.; sarrasin, 80-85 fr.; avoine, 75-80 fr.; orge, 85-88 fr.; son, 75-76 fr.; paille, 125-130 fr.; foin, 110-160 fr.
Cidre, 330-350 fr. la barrique.
Beurre, le kilo, en gros 18-20 fr., au détail, 20-21 fr.; œufs, la douzaine, 5-5,25.
Poulets, la couple, gros 45-55 fr.; moyens 32-38 fr.; petits 25-30 fr.; canards, la pièce, 20-22 fr.; pigeons, la couple, 9-10 fr.; lapins, 12-28 fr.
Bœufs, 4-5,25 le kilo; vaches, 4-20, 4-30; veaux, 6-8,7 fr.; porcs gras, 6-6,30; porcs maigres, 5-5,75; porcs de lait, 90-120 fr.
Vente mauvaise sur les porcs.
- SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC**
Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr.; moyens 40 à 50 fr.; petits 35 à 40 fr.; canards, la pièce, 18 à 22 fr.; pigeons, la couple, 15 à 22 fr.; lapins, la pièce, 18 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 5 à 6 fr.; beurre, le demi-kilo, 9 à 10 fr.
Gros-plat, la barrique, 250 fr.; vin rouge, 300 fr.



PAIMBEUF

- Farine, 238 fr.; blé, 165 à 168 fr.; avoine, 78 à 80 fr.; blé noir, 77 à 79 fr.; son, 75 à 78 fr.; foin, les 500 kilos, 115 à 118 fr.; paille, 112 à 116 fr.
Beurre en gros, le kilo, 19 à 19,50; la livre, 10 fr.; œufs, la douzaine, 6 à 6,50.
Poulets, 28 à 41 fr.; canards, 31 à 37 fr.; pigeons, 9,50 à 12 fr.; lapins, la pièce, 11 à 23 fr.; oies grasses, 50 à 55 fr.
Bœufs gras, le kilo, 4,70 à 5,10; taureaux, 4,70 à 5 fr.; vaches, 4,50 à 4,90; veaux, 8,05 à 8,30; moutons, 8 à 8,30; porcs, 5,85 à 6,10.
- ARTHON-EN-RETZ**
Poulets gros, la couple, 70 à 72; moyens, 60; petits, 55; canards, la pièce, 20; pigeons, la couple, 10; lapins, la pièce, 20 à 30; œufs 7; beurre, la livre, 9 à 10.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 5,75; bœufs de travail, la paire, de 2,000 à 8,000; vaches grasses, le kilo, 4,75 à 5; taureaux, le kilo, 5; veaux, 8,50; veaux de lait, 8; génisses, 2,000 à 2,500; moutons, 9 à 9,50; porcs de lait 300 à 200.
- SAINT-PHILBERT-LE-GRAND**
Beurre, la livre, 9,75 à 10 fr.; œufs, 6,75 à 7 fr.; poulets, la couple, gros 60 à 68 fr., moyens 48 à 55 fr., petits 37 à 42 fr.; lapins gros, la pièce, 18 à 24 fr.; pigeons, la couple, 7 à 8 fr.; canards, la pièce, 16 à 20 fr.
- BOURGNEUF-EN-RETZ**
Blé, 150 à 160 fr.; avoine, 145 à 150 fr.; orge, 138 à 145 fr.
Foin, les 500 kil., 100 à 110 fr.; paille, 150 à 160 fr.
Poulets, la couple : gros, 50 à 55 fr.; moyens, 45 à 48 fr.; petits, 33 à 43 fr.; canards, la pièce, 20 à 22 fr.; pigeons, la couple, 15 à 22 fr.; lapins, la pièce, 18 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 5 à 6 fr.; beurre, le demi-kilo, 9 à 10 fr.
Gros-plat, la barrique, 250 fr.; vin rouge, 300 fr.



CLISSON

- Blé, 165 fr.; avoine, 95 fr.; blé noir, 80 fr.; foin, les 500 kilos, 125 à 130 fr.; paille, 130 fr.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 5 à 5,75; bœufs de travail, la paire, 6,000 à 9,500 fr.; vaches grasses, le kilo, 4 à 5 fr.; laitières, 2,000 à 4,000 fr.; taureaux, le kilo, 5 à 6 fr.; veaux, 7,50 à 8,25; génisses, 5 à 6 fr.; porcs, 6 à 10 fr.; porcs de lait, 150 à 200 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

- Dimanche 1^{er} Mars** : Bouguenais, Frossay, Saint-Nicolas-de-Redon, Ste-Luce.
- Lundi 2** : Guérande, Ligné, Saint-Colombin, Thouaré, Vallet, Nozay, Pontchâteau, Varades.
- Mardi 3** : Le Bignon, Blain, Montoir-de-Bretagne, St-Etienne-de-Montluc, Paulx.
- Mercredi 4** : Machecoul, Doulon, St-Etienne-de-Montluc, Châteaubriant, Savenay.
- Jeudi 5** : La Chevrolière, Pompas, Le Pellerin, Quilly, Remouillé, Chapelle-Heulin, Ancenis, Saint-Jean-de-Corcoué.
- Vendredi 6** : Clisson, Fegréac, Nort-sur-Erdre, Paulx.
- Samedi 7** : Abbaretz, Les Sorinières, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Nazaire.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

AU PETIT PARIS

9 et 10, Place Royale - NANTES

JEUDI 5 MARS et jours suivants

EXPOSITION GENERALE

DE TOUTES LES

NOUVEAUTES DE PRINTEMPS

Prix en baisse sans concurrence !



CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVE-CLARIFIE
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
THE PHARM. ET E. G. LICHÈRE - S. L. O.

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Devost, à Héric; Sicaud, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Ahlin Legent, à Savenay; Thibault, à St-Je; Ja-Ja-Ja; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-roux, à Plessé.



Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques
COMBINES BARRAL
5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs
11 francs franco
Adressez les commandes avec mandat, poste dont le talon sert de reçu à MM. P. et P. RIVIER, fabricants des
COMBINES BARRAL
8, Villa d'Alésia, PARIS (14)
Prospectus gratuits



A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
- Remise 5 % aux sociétaires -

Vignoble de l'Equisaître, à la Garnache (Vendée). Vente de plants racinés et boutures de Baco Blanc 22-A Gaillard Seibel 4986 et 5455 noah.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pilon au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES - INSIGNES
ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS

A. CHAPEAU
Fabricant
8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES
Remise de 10 % aux sociétés

Cultivateurs
employez en COUVREURE sur vos céréales pour vos RACINES FOURRAGERES pour vos POMMES DE TERRE

Les Engrais

NOVO
à base de :
Nitrate de Potasse
Urée
Phosphate d'Ammoniaque
Phosphate d'Urée
Ils ne décalcifient pas les terres
Ils ont une action continue et progressive

CHAUX ÉTEINTE POUR L'AGRICULTURE
composition approximative :
Chaux... 45 %
oxyde de fer et alumine, matières organiques... 10 %
Humidité... 45 %
livrable sans vente, aux
Etablissements BRISSONNEAU & LOTZ
1, Rue Bellier, à NANTES-DOULON
Prix de la tonne 10 francs — Enlèvement à la charge de l'acheteur



PROVENDEINE
CONVIENT LE MIEUX

On peut résumer la mise au point d'un porc en deux périodes : la celle du développement et de la croissance ; 2° celle de l'engraissement proprement dit.

Très souvent les jeunes porcs sont soumis, surtout en été lorsque la verdure et les légumes abondent, au régime des végétaux amoncelés par les récoltes ou farinés.

Que l'éleveur soit bien persuadé que ce régime est absolument insuffisant pour garantir la croissance normale des porcs. Et cela, parce que le développement du système osseux chez ces animaux ne s'opère que très lentement. Il s'agit donc de le faciliter pour empêcher la faiblesse. Or, pour cela, l'emploi de la « Pro-vendeine » est indispensable !

L'expérience l'a démontré : un porc qui a reçu la « Pro-vendeine » n'est pas moins nécessaire, car en ce moment, il s'agit : 1° d'entretenir l'appétit des porcs ; 2° de faciliter l'assimilation de leurs aliments ; 3° de favoriser l'augmentation rapide du poids des animaux.

Ici encore la « Pro-vendeine » fait merveille, parce que sa composition donne aux aliments quels qu'ils soient, un complément qui les rend parfaits.

« L'éleveur qui veut retirer un réel profit de l'élevage des porcs, mettez-les au régime de la Pro-vendeine dès le début du couvreur. »

N° 827. — M^{lle} Marie ROUXEL, La Moirerie en Plevion à PLEHEREL (Côte du Nord), nous écrit le 21 juin 1929 : « M'occupant de l'élevage des porcs, cette année, j'ai fait usage de Pro-vendeine et mes petits cochons ont plaisir à voir. Les personnes qui me les achètent au bout de six semaines se disent qu'ils ont neuf semaines, je leur ai donné mon secret et elles ont de la peine à le croire. Cependant, c'est bien vrai, et je vous assure que l'argent que je dépense pour la Pro-vendeine est bien vite retrouvé. Je recommande la Pro-vendeine à tous les éleveurs et jamais je n'en serai dépourvue. »

« Nous ne faisons aucun envoi contre remboursement, toute commande doit être accompagnée de sa valeur plus 5 francs pour frais d'expédition. »

Dépot pour l'Ouest de la France :
Maison Louis SANDERS, 10, Quai Richemont, RENNES.

CULTIVATEURS non encore syndiqués

POUR 10 FRANCS de cotisation annuelle vous recevrez CE JOURNAL chaque semaine et bénéficiez des MULTIPLES AVANTAGES de notre Syndicat et de notre Coopérative.

REPLISSEZ-DES AUJOURD'HUI le Bulletin ci-dessous et adressez-le-nous 2, rue Scribe, à Nantes.

Bulletin de Présentation

Je soussigné, désire adhérer au SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, en qualité de Membre ordinaire, à partir de l'année 1931 et pour le département de _____

M (1) _____

Adresse : _____

Commune : _____

Bureau de Poste : _____

(Signature)

(1) Ecrire très lisiblement.